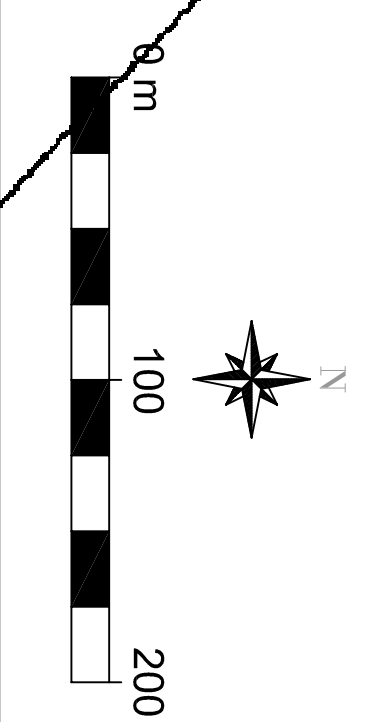




Commune de
BONREPOS - RIQUET

Seconde modification du
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/2500

Page 4/2

Maitre d'oeuvre :
Cabinet d'études INTERFACES+
2 chemin de la Sère
09600 AGUES VIVES

MARS 2018

UA	Village centre ancien		Espace agricole inondable
UB	Extension en périphérie du village et hameaux		Espace naturel inondable
AU	Zone d'urbanisation future habitat et activités compatibles dans le cadre d'une opération d'ensemble.		Espace Boisé Classé
AU1	Zone AU1 à urbaniser dans un premier temps (Monplaisir).		Construction dont le changement de destination est autorisée au titre de l'article R151-35 du code de l'urbanisme
AU2	Zone AU2 à urbaniser dans un second temps (En Roudies). Echéancier d'ouverture à l'urbanisation affiché dans les OAP.		Espace naturel carrière d'En Souleilha.
N	Zone Naturelle		Périmètre de protection de 50 mètres autour des bâtiments d'élevage soumis au Règlement sanitaire départemental (RSD)
N1	Zone naturelle château de Riquet et son parc		Opération d'emplacement réservé
N2	Zone naturelle site archéologique d'En Trotoco		Secteur agricole protégé inconstructible
A	Zone agricole		
Ah	Zone agricole habitat : extension limitée des constructions existantes		